

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEMUR-EN-BRIONNAIS**

Rue des Ebaulais  
71800 SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS  
Tel : 03 85 25 86 47 / E-mail : [contact@ccsemur.fr](mailto:contact@ccsemur.fr)

## **COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET « OM / ENVIRONNEMENT » 2021 : NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE**

*Note rédigée en application de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Le budget annexe « OM / environnement » comprend les dépenses et recettes liées aux activités de collecte et de traitement des ordures ménagères, mais aussi le fonctionnement de la déchetterie communautaire et les actions de sensibilisation au tri et au recyclage. Le mode de financement en place sur le territoire de la Communauté de communes est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). 2 emprunts et 2 agents titulaires sont rattachés à ce budget : 1 agent de maîtrise (cat C – temps plein) et 1 agent technique (cat C – temps plein).

2 emprunts sont rattachés à ce budget annexe :

<b>Emprunt Banque Populaire</b>	70 000 € / taux fixe 0,80%. Fin en 2032
<b>Emprunt CEpBFC</b>	190 000 € / taux fixe 3,4%. Fin en 2025

Fin 2021, le capital restant dû cumulé de ces 2 emprunts est de 120 483,28 € (contre 139 952,03 € un an plus tôt).

**Depuis plusieurs années, la Communauté de communes conduit un plan volontariste de réduction des déchets et des ordures ménagères**, afin de faire face à l'augmentation de leurs coûts de traitement. L'objectif des actions mises en place est que les baisses de dépenses engendrées par la réduction des quantités produites et traitées viennent compenser au maximum l'augmentation des coûts de traitement,

En 2021, 808 tonnes d'OM ont été collectées (contre 817 tonnes en 2020 et 962 en 2018). En 4 ans, la production a été réduite de 16% et correspond à 156,5 kilos/an/habitant. Ces résultats encourageants ont permis de dégager des marges financières bien utiles pour faire face aux fortes hausses des coûts de traitement subies en 2021. Malgré tout, il n'a pas été possible d'éviter une augmentation du taux de TEOM, fixé à 12% (contre 10,39% en 2020).

**En section de fonctionnement**, l'exercice 2021 présente un excédent de 8 660,38 €. Cet excédent est dû au fait que les honoraires du bureau d'études qui a accompagné la Communauté de communes dans l'appel d'offres pour les marchés de collecte n'ont pas été réglés sur 2021 (facture reçue en février 2022, avec un reste à charge pour la CC de 10 425 €), alors qu'ils avaient été inscrits au BP 2021. Si la dépense avait été réalisée, le résultat aurait été déficitaire.

Le produit de la TEOM (taux de 12%) s'est élevé à 520 286 € et celles liées à la vente des bacs et des matières valorisées s'élèvent à 47 824,60 € (contre 55 972 € en 2020 – baisse des reversements du SMEVOM). Le total des recettes 2021 s'élève à 582 525 € (contre 508 800 € en 2020).

Ces recettes permettent de couvrir notamment l'intégralité des coûts de collecte et traitement tous déchets (409 745 €, en hausse de 34 675 €), les charges de personnel (85 484 €) et les autres charges courantes et financières (29 674 €). Sur l'année, les dépenses s'élèvent à 573 865 € (contre 505 111 € en 2020 et 518 247 € en 2019)

Le solde de clôture 2021 de la section de fonctionnement est de 78 900,31 €.

**En section d'investissement**, la collectivité a soldé les travaux d'installation d'un nouveau bungalow pour les agents de la déchetterie. Cet investissement a été financé par des subventions de l'Etat DETR (22 000 €) et Conseil Départemental (16 500 €), dont les soldes (27 422 €) ont été encaissés en 2021. Des panneaux d'informations contre les dépôts sauvages ont également été installés dans toutes les communes (792 €). La récupération de la TVA sur ces investissements a généré une recette de 10 566,71 €.

Au final, la section d'investissement est excédentaire de 50 453,04 € pour l'exercice 2021, générant un solde de clôture de 49 468,42 €.

### **Fin 2021,**

- La capacité d'autofinancement (CAF) brute progresse et atteint 39 685 €. La CAF nette (CAF brute – remboursement des emprunts) est de 20 176 €
- La capacité de désendettement (qui permet de voir combien de temps il faudrait à la collectivité pour apurer sa dette financière si tout son autofinancement y était consacré) s'améliore et est de 3 ans.

### **En dépit d'une situation financière saine, il convient de continuer à être très vigilant pour l'équilibre de ce budget.**

Le contexte règlementaire continue à se durcir, ce qui entrainera encore des hausses des coûts. En 2022, le budget supportera aussi les effets des nouveaux tarifs de collecte et de traitement obtenus pour les nouveaux marchés.

Cette consultation, organisée en groupement de commandes avec la CC de Marcigny, a permis d'obtenir des coûts tantôt en baisse, tantôt en hausse par rapport à ceux des précédents marchés. Pour arriver à maîtriser les coûts de fonctionnement, des décisions très fortes ont été prises à cette occasion : réduction de la fréquence de collecte des OM (1 fois toutes les 2 semaines), passage de la collecte PAV en mélange, revente des cartons, mise en place de nouvelles filières de tri sélectif en déchetterie, mise en place d'une redevance spéciale pour les dépôts professionnels en déchetterie.

La bonne acceptation de ces choix stratégiques par les habitants conditionnera l'impact sur les quantités produites et, au final, sur la maîtrise du budget.